

COMMUNE DE NONARDS

Délibération n° 2025-42 en date du 17 décembre 2025, pour la modification du tarif cantine scolaire de Nonards,

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le 17/12/2025 à 19 heures 30 selon la convocation en date du 11/12/2025, sous la présidence du maire, Monsieur ROCHE Daniel. Madame GRANVAL Pierrette est désignée secrétaire de séance.

Membres	11
Présents	09
Représentés	01
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	00

Présents : FAVAREL Marie, GRANVAL Pierrette, MAZEYRIE Bérangère, BOISSARIE Laurent, CAUVIN Jean-Jacques, VANTALON Marc, ROCHE Daniel, DORRIVAL COULOUMY Colette, BARRIERE Franck
Représentés : ROCHE Daniel représente Michelle Barrière
Absent : BORDES François

Vu le décret n° 2006-753 du 29/06/2006 sur la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public,

Vu la convention d'hébergement du Collège Jacqueline SOULANGE de Beaulieu au 25 octobre 2021, réalisant les repas en liaison chaude,

Vu l'avenant à la convention du 20/10/2025, modifiant le prix du repas acheté,

Vu la délibération n° 2025-40 en date du 17/12/2025,

Le Conseil Municipal après délibération, décide à l'unanimité :

↳ De fixer le prix des repas payés par les parents d'élèves à **4.00 €**, à compter du 1^{er} janvier 2026,

Prix actuel : 3.90 €

Prix futur : **4.00 €**

Pour extrait certifié conforme, au registre sont les signatures.

Fait à Nonards, le 17 décembre 2025

Le Maire, Daniel ROCHE

